



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 10 novembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 1.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h35.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.3) Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET (à partir du 1.1.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN (à partir du 6.2), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (à partir du 1.1.1), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.1.2), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 3.10), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN (à partir du 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 1.1.1), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 3.2), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.3), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.3) Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.3) Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 0.4) Champagne : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 0.4) Chaucenne : M. Jean-Luc GUILLAUME (suppléante de M. Bernard VOUGNON) Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 7.1) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du 7.1) Marchaux : M. Patrick CORNE (à partir du 1.1.3) Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : Mme Corinne PETER (suppléante de Pierre CONTOZ) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.3) Nancray : Mme Annette GIRARDCLOS (suppléante de M. Vincent FIETIER) Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE) (à partir du 1.1.3 et jusqu'au 3.12) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER (jusqu'au 7.4) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 0.4) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Noironte : M. Bernard MADOUX Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Osselle-Routelle : M. Laurent LOLLLOT

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (jusqu'au 1.1.2), T. BIZE, C. COMTE-DELEUZE, Y.M. DAHOUI, M. EL YASSA, M. LEMERCIER, T. MORTON (jusqu'au 3.1), Y. POUJET (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB (jusqu'au 1.1.2), S. RUTKOWSKI, D. PARIS, J.M. BOUSSET, M. LETHIER

Mandataires : A. VIGNOT (jusqu'au 1.1.2), E. MAILLOT, P. GONON, D. DARD, N. BODIN, D. POISSENOT, M. LOYAT (jusqu'au 3.1), P. CURIE (jusqu'au 1.1.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), M. FELT, F. GILLET, F. GALLIOU, F. LOPEZ

Délibération n°2016/003394

Rapport n°1.1.4 - Consultation pour la renégociation de contrats d'assurance pour la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et le SYBERT - Signature des marchés

Consultation pour la renégociation de contrats d'assurance pour la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et le SYBERT - Signature des marchés

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Dans le cadre du groupement de commandes permanent devenu exécutoire le 14 juin 2016, la ville de Besançon, la CAGB et le SYBERT ont décidé de lancer un marché en vue de la renégociation de leurs contrats d'assurances arrivant à échéance au 31 décembre 2016. Ce marché comprend 9 lots. La consultation a été lancée le 17 juin 2016. Le résultat de la consultation est détaillé ci-dessous.

Au vu des résultats de la consultation, il est proposé d'autoriser la signature des marchés par le coordonnateur du groupement de commandes, M. le Président de la CAGB.

I. Situation actuelle

La Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et le SYBERT ont plusieurs contrats d'assurance qui arrivent à échéance le 31 décembre 2016 :

- Ville de Besançon : assurances dommages aux biens et tous risques objets d'art,
- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon : assurance dommages aux biens, responsabilité civile générale, protection juridique collectivité, agents et élus, assurance tous risques instruments de musique, auto-mission.
- SYBERT : assurance dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique collectivité, agents et élus, flotte automobile.

Dans le cadre du groupement de commandes permanent, ces trois entités ont décidé de relancer les marchés correspondants. Le coordonnateur du groupement est la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qui signera donc tous les marchés.

II. Modalités de réalisation de la consultation

La consultation a été décomposée en neuf lots libellés comme suit :

- lot 1 : assurance dommages aux biens Ville de Besançon et CAGB,
- lot 2 : assurance dommages aux biens du SYBERT,
- lot 3 : assurance responsabilité civile de la CAGB,
- lot 4 : assurance responsabilité civile du SYBERT,
- lot 5 : assurance auto-mission pour les trois entités,
- lot 6 : assurance tous risques objets d'art pour la ville,
- lot 7 : assurance tous risques instruments de musique pour la CAGB (Conservatoire),
- lot 8 : assurance protection juridique agents/élus pour les trois entités,
- lot 9 : assurance flotte automobile du SYBERT.

Le marché a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert lancé le vendredi 17 juin 2016, avec une date limite de remise des offres fixée au vendredi 29 juillet 2016 à 12 heures.

Rappel des critères d'analyse des offres :

- nature et étendue des garanties. Qualité des clauses contractuelles : coefficient 5,
- tarification : coefficient 3,
- modalités et procédures de gestion des dossiers, et notamment des sinistres par la compagnie et/ou l'intermédiaire : coefficient 2.

III. Résultats de la consultation

Les résultats de la consultation font notamment apparaître pour le lot 1 « dommages aux biens Ville et CAGB » :

- dans le cas de l'offre de base (montant de franchise à 50 000 €) une augmentation importante des primes d'assurance pour la Ville (multipliée par 4), au regard d'une sinistralité sur la période écoulée importante (incendies de la Tour de la Pelote et de l'Hôtel de Ville), et ce, quels que soient les candidats,
- en revanche, si le montant de la franchise est relevé à hauteur de 500 000 € (variante imposée n°3) le montant de prime annuel serait seulement légèrement supérieur au montant de prime actuel,
- des tarifs proposés pour la CAGB en diminution, avec le même montant de franchise que précédemment. (soit : - 43,35 %).

Pour le lot 3 « assurance responsabilité civile de la CAGB », les tarifs sont en augmentation, en raison de l'augmentation de la masse salariale consécutive aux mutualisations de service. Les autres lots n'appellent pas de commentaires particuliers.

Au regard du rapport d'analyse des offres, la CAO en date du 13 octobre 2016 a attribué :

- le lot 1 à Cabinet BEAC/Compagnie MS AMLIN INSURANCE ET MAPFRE GLOBAL RISKS pour une prime annuelle de 204 413,44 € TTC
- le lot 2 à Compagnie SMACL pour une prime annuelle de 95 477,67 € TTC
- le lot 3 à Cabinet BEAC/LLOYD'S DE LONDRES/SYNDICATE CNA/HARDY pour une prime annuelle de 41 409,13 € TTC
- le lot 4 à Cabinet ROY/MMA pour une prime annuelle de 26 984,68 € TTC
- le lot 5 à Compagnie SMACL pour une prime annuelle de 10 898,74 € TTC
- le lot 6 à Cabinet Sarre & Moselle/Compagnie LIBERTY pour une prime annuelle de 22 546,24 € TTC
- le lot 7 à Cabinet Sarre & Moselle/Compagnie LIBERTY pour une prime annuelle de 1 165,16 € TTC
- le lot 8 à Cabinet Sarre & Moselle/Compagnie PROTEXIA pour une prime annuelle de 2 006,64 € TTC
- le lot 9 à Compagnie SMACL pour une prime annuelle de 3 788,16 € TTC.

IV. Modalités financières

Pour la CAGB, les primes d'assurance seront prélevées sur les comptes suivants :

- 011.020.6161.10300 pour les assurances dommages aux biens, tous risques instruments de musique et auto-mission,
- 011.020.6168.10300 pour les assurances en responsabilité civile et protection juridique.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- **prend connaissance des résultats de la consultation,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés susvisés avec les entreprises déclarées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92
Contre : 0
Abstentions : 2
Ne prennent pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,
Le Président

